



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Rédacteur : Amandine PIERRE**  
Service de l'habitat, de la rénovation urbaine et  
du bâtiment – Pôle politiques locales de l'habitat

Cergy-Pontoise, le 9 août 2022

## **Compte rendu de la commission départementale consultative des gens du voyage réunie le mardi 21 juin 2022**

**P.J. :** liste des participants

### **I. Ouverture de la séance à 14h30**

**M. le préfet du Val-d'Oise** introduit la séance, en souhaitant la bienvenue aux participants et en précisant que M. Rouleau, vice-président du Conseil départemental, copréside la commission avec lui. Il constate que le quorum de la commission est atteint. Il précise que le but de cette séance est de présenter le schéma révisé approuvé le 23 février 2022, d'apporter des précisions sur sa mise en œuvre, les délais et les financements et de présenter des projets en cours. Il rappelle que le département dispose d'un schéma révisé ambitieux avec l'objectif de disposer de 570 places en aires permanentes d'accueil (APA), 588 places de terrains familiaux locatifs (TFL) et 171 logements en habitat adapté pour les gens du voyage. Les TFL et l'habitat adapté occupent désormais une place importante dans le schéma pour répondre au phénomène de sédentarisation des gens du voyage constaté dans le département. Le schéma prévoit également la création d'une aire de grand passage. L'État accompagne la mise en œuvre du schéma avec un financement renforcé, notamment sur les TFL pour lesquels la subvention maximale augmente de 10 671 euros à 21 000 euros par place. Le schéma comporte également un volet social avec une politique d'accompagnement des voyageurs.

**M. Rouleau, vice-président du Conseil départemental** rappelle les échanges qu'il a eus avec les intercommunalités et les communes pour faire remonter les avis des territoires. Il invite les personnes présentes à s'exprimer à nouveau le cas échéant, notamment sur le volet financier qui inquiète les collectivités. Il rappelle que le schéma prend en compte les demandes et besoins issus du diagnostic réalisé auprès des gens du voyage.

**M. le préfet du Val-d'Oise** précise que des modifications et ajustements peuvent être apportés au schéma dès lors qu'il conserve son fil directeur dans le but de prendre en compte les nouveaux besoins et de permettre avant tout sa réalisation. Il invite les participants à s'exprimer avant de commencer la présentation.

**M. Delacour** (Mutualité Sociale Agricole) fait remarquer qu'aucun agriculteur n'est convié à cette commission.

**M. le préfet du Val-d'Oise** indique que les membres de la commission sont fixés par arrêté et que la MSA peut porter leur voix. Il donne ensuite la parole à la direction départementale des territoires pour la présentation. Il propose que chaque point de la présentation soit directement suivi d'un échange entre les membres de la commission.

## II. Rappels sur la finalisation du schéma approuvé

**Mme Raffier** (DDT) présente la première partie du diaporama rappelant les échanges intervenus préalablement à l'approbation du schéma et le contenu de ce schéma.

**M. le préfet du Val-d'Oise** souligne l'ambition portée par le schéma qui est visible à la lecture du tableau présentant l'état actuel des équipements et l'état après réalisation des prescriptions, notamment en termes de TFL et d'habitat adapté pour répondre à l'ancrage des gens du voyage, sans renoncer aux APA qui doivent conserver une certaine fluidité pour les séjours à durée limitée des voyageurs. Il indique que l'aire de grand passage pourrait se trouver dans l'ouest du département et serait mutualisée entre deux EPCI. C'est un équipement à vocation départementale qui est encore en réflexion.

**M. Lalloyer** (CC Vexin Centre) indique que des réunions ont eu lieu récemment sur ce sujet entre les élus de la Communauté de communes Vexin Centre et de la Communauté de communes Vexin Val de Seine. Il interroge M. le Préfet sur une éventuelle exonération des prescriptions en aires d'accueil pour ces 2 EPCI s'ils prennent en charge l'aire de grand passage. Il remarque qu'il faut une solution pour éviter l'occupation illégale des terrains privés par les gens du voyage faute d'espace dédié. Il souligne l'importance du travail avec la chambre d'agriculture.

**M. Allegre** (CC Vexin Centre) précise que les EPCI souhaitent lancer un appel à projet ou appel à candidature pour définir le lieu exact d'implantation de l'aire de grand passage. Les EPCI du Vexin comptent 34 et 26 communes. Ce sont de petites structures qui ont peu de moyens techniques et humains. M. Allegre sollicite un soutien technique de la préfecture, pour définir le cadre et le type d'aménagement qu'il faudra réaliser, mais également financier.

**M. Renard** (CC Vexin Val de Seine) souligne qu'il s'agit d'un sujet important pour les territoires du Vexin et pour leur ruralité. Il retient les inquiétudes de chacun mais aussi la volonté partagée de faire avancer les choses en créant une aire de grand passage. Il souhaite cependant des garanties, car il estime que dans la loi il y a des droits mais aussi des devoirs. Il souligne qu'il s'agit d'un investissement lourd et qu'il faut que celui-ci permette de régler les problématiques d'implantations illicites avec dégradations. Il demande un engagement de l'État mais également des gens du voyage.

**M. Scheitz** (AFGVIF) intervient pour décrire sa situation personnelle. Il occupe actuellement un terrain provisoire, depuis 16 ans. Il explique qu'il a participé à de nombreuses commissions pour valider des schémas départementaux, et qu'il y entend toujours les mêmes choses. Des efforts sont faits, mais sont insuffisants dans plusieurs départements. Il rappelle que la demande essentielle des gens du voyage est de se sédentariser sur des TFL ou de l'habitat adapté. Il précise que ce sont toujours les mêmes familles qui circulent sur les territoires, et qu'il faut cesser de prévoir des APA en nombre dans les schémas. Il faut que le département réalise ses obligations afin de stopper les occupations illégales. Il faut se concentrer sur la réalisation de TFL et d'habitat adapté, qui répondent mieux aux besoins actuels des gens du voyage de plus en plus sédentarisés. Il met en garde sur la gestion de l'aire de grand passage afin que celle-ci ne soit pas utilisée en continu par des ménages en voie de sédentarisation.

**M. Delacour** rappelle que l'État s'est engagé à ne pas prendre de terres agricoles et demande pourquoi les friches ne sont pas utilisées à cette fin, sans avoir de terrain spécifique à proposer.

**M. le préfet du Val-d'Oise** adhère à la notion de droits et de devoirs précédemment évoquée. Il précise que les choses ont bien évolué depuis les 15 dernières années dans le Val-d'Oise en termes d'équipements en APA. Ce fait est visible dans l'état des lieux du schéma et dans ses prescriptions. En termes de droits, les droits des voyageurs, leur mode de vie et leurs particularités sont pris en compte. Cela concourt à l'harmonie de notre société. En revanche, il y a un certain nombre de devoirs pour chaque habitant. Il ne peut pas entendre que les voyageurs seraient forcés de faire du stationnement illicite. Chaque fois qu'il y aura du stationnement illicite, il sera réprimé, comme le prévoit la loi, par des verbalisations et une évacuation. De plus, la vocation particulière des APA est d'accueillir des familles mobiles. Dès lors qu'une famille est définitivement fixée à un endroit, la question de son statut doit être interrogée. Enfin, il souhaite mettre en exergue l'opération de la Butte Pinson qui permet, avec un

soutien financier public important, la sédentarisation de familles de voyageurs dans des logements sociaux adaptés dans le respect de cet équilibre des droits et des devoirs.

Il informe les représentants des EPCI du Vexin que l'État soutiendra financièrement l'aire de grand passage dans l'ouest du département. S'agissant d'un projet d'intérêt public à rayonnement départemental, d'autres intercommunalités n'ayant pas l'obligation de réaliser un tel équipement pourront de manière volontaire participer à son financement par l'intermédiaire d'un fond de concours. Il s'engage à ce que l'État finance au moins à hauteur de 40 % l'investissement. Le choix du terrain est à faire par les EPCI. Même en l'absence de candidature, il faudra choisir une implantation pour cette aire de grand passage.

**M. Dubray** (CD 95) mentionne le terrain de Mirapolis et sa possible utilisation pour réaliser l'aire de grand passage. Il estime que cette friche n'est pas utilisée et est située dans un endroit plus adapté pour éviter l'usage d'un terrain agricole. Il explique qu'il s'agit d'un ancien parc d'attraction équipé en réseaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise.

**M. le préfet du Val-d'Oise** l'invite à en parler avec le président de cette communauté d'agglomération.

**M. Rouleau** revient sur la notion de mobilité des voyageurs. Il s'inquiète que l'aire de grand passage soit utilisée pour l'ancrage et non le passage. Il constate d'ailleurs cet ancrage sur l'agglomération de Val Parisis. Il existe une volonté de sédentarisation des gens du voyage, certains construisant des pavillons en toute illégalité sur des terrains en zone naturelle. Il s'agit de prendre en compte ce nouveau mode de vie des gens du voyage.

**Mme Dutoya** (ASET) intervient pour préciser que les APA ne sont justement pas destinées aux familles implantées localement. Elle rappelle que le département a connu une grande avancée au niveau de l'agglomération de Val Parisis mais que certaines aires disparaissent pour laisser la place à des installations pérennes comme à Argenteuil ou Sarcelles. Le fait que les familles se soient installées de manière pérenne sur les APA vient principalement du manque de places en APA. Si elles ne bougent pas, c'est qu'il n'y a pas assez d'équipements. Ce n'est pas que du fait des voyageurs, les expulsions ont été des contraintes supplémentaires.

**M. le préfet du Val-d'Oise** répond que ce n'est pas un choix délibéré de l'État de sédentariser les ménages mais plutôt une multitude de choix personnels. Il insiste sur le droit des voyageurs qui résulte d'une analyse de la situation. Néanmoins, en contre-partie, il faut bien respecter les termes de la loi qui s'applique à tous, y compris aux voyageurs. Il maintient que ce ne sont pas les expulsions qui ont entraîné une fixation sur les APA. Le mode de vie est en train d'évoluer et les APA doivent permettre la conservation d'une mobilité pour jouer le rôle pour lequel elles ont été conçues.

**M. Scheitz** (AFGVIF) évoque une situation difficile dans l'ensemble des départements français. Le droit n'empêche pas de voyager mais le stationnement est presque impossible. Conformément à la loi du 5 juillet 2000, les communes de plus de 5 000 habitants doivent se doter d'une APA. En 2022, aucun département n'a rempli ses obligations. Si les voyageurs sont expulsés, ils ne trouvent pas d'autres places de stationnement.

**M. le préfet du Val-d'Oise** précise que les obligations législatives sont soit en APA, soit en TFL. Le législateur a reconnu que les TFL étaient une réponse possible et des TFL sont d'ailleurs prescrits pour répondre à la situation connue dans le département. Par ailleurs, il rappelle que 532 places en APA ont été réalisées dans le département.

**M. Bachard** (CD 95) note une vraie difficulté pour réaliser des APA, car les clans familiaux sont de plus en plus nombreux. Par conséquent, quand il y a une rotation, il y a un nombre plus important de places nécessaires à l'accueil comme au départ. C'est un facteur limitant la mobilité. Il faut laisser le temps aux territoires qui portent les projets sans leur redonner d'obligations. C'est notamment le cas pour la Communauté d'agglomération Plaine Vallée qui conduit actuellement un projet de près de 100 logements en habitat adapté, ce qui est exceptionnel, et qui a dans ce schéma révisé l'obligation de créer 20 places supplémentaires de TFL. Il précise que la volonté de l'EPCI est bien de permettre aux voyageurs de vivre dans de meilleures conditions. Il note une évolution sociologique dans les familles avec des nouvelles générations plus scolarisées et une inclusion de plus en plus forte.

**M. le préfet du Val-d'Oise** confirme le caractère exceptionnel du projet de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée dans le cadre de l'aménagement de la Butte Pinson. Il note les difficultés des EPCI dans la gestion du temps des projets pour répondre aux prescriptions.

**Mme Dutoya** revient sur les obligations qui incombent aux communes. Certaines, notamment Saint-Prix, ont été exonérées d'APA à l'issue d'un contentieux alors que le préfet de l'époque avait demandé la construction d'une APA. Elle relève que la Communauté d'agglomération Plaine Vallée n'est pas comparable à la Communauté d'agglomération Val Parisis qui est jugée « bonne élève » en la matière.

**M. Vallade** (CA Val Parisis) évoque la ville de Pierrelaye où des lotissements ont été réalisés pour les gens du voyage. Néanmoins, il y a beaucoup d'occupations illégales dans la Plaine. L'implantation de la forêt de Pierrelaye va imposer le déplacement de populations. De ce fait, la communauté d'agglomération va créer des TFL. Ces projets ne sont pas sans difficultés. Entre le diagnostic et la réalité, il s'avère que les ménages ne souhaitent pas réellement être déplacés. Sur les 1000 gens du voyage du territoire, la communauté d'agglomération n'a pas trouvé 28 ménages souhaitant s'installer sur l'APA de sa commune. En effet, sur les terrains leur appartenant, ils n'ont pas de frais de location. Ce sont des familles du voyage de l'extérieur du territoire qui sont venues s'installer sur l'APA. Historiquement à Pierrelaye, les gens du voyage sont présents depuis plus d'un siècle. La communauté d'agglomération est très engagée envers les gens du voyage avec un fort taux de scolarisation. Il ne souhaite cependant pas engager d'autres projets d'équipements d'accueil s'ils ne sont pas utilisés par des gens du voyage du territoire. Il sera fait un phasage pour s'assurer de cette démarche. Il reste que la communauté d'agglomération et la commune de Pierrelaye en particulier arrivent à saturation pour les écoles et les centres de loisirs. M. Vallade se tourne vers l'État pour solliciter de nouveaux financements pour aider à la réalisation des prescriptions du schéma révisé.

**M. le préfet du Val-d'Oise** rappelle que les situations des communes d'Herblay et Pierrelaye sont uniques et connues au niveau national. L'opération de la Butte Pinson peut donner des idées même si les communes d'Herblay et de Pierrelaye ont des spécificités liées à une présence historique de voyageurs plus importante et au projet de plantation d'une forêt. Certains voyageurs adhèrent à l'idée de trouver un logement fixe. Une réponse adaptée à la situation particulière de ces communes doit être recherchée.

**Mme Dutoya** considère, à la suite de l'intervention de M. Vallade, que l'APA réalisée à Pierrelaye n'a pas vocation à être utilisée par les gens sédentarisés sur cette commune mais par des personnes qui circulent et peuvent effectivement venir d'autres territoires.

**M. Scheitz** cite différents exemples à Rosny-sous-Bois, Romainville et Montreuil qui posaient problèmes jusqu'à la réponse en habitat adapté. A Rosny-sous-Bois, l'habitat adapté est sous forme de bungalow.

**M. Rouleau** indique qu'à Herblay, il y a aussi de l'habitat adapté. Les retours des ménages sont très positifs. Ce sont des pavillons avec des quais pour les caravanes. La gestion a été confiée à un bailleur social.

**Mme Bechet** (ATD Quart Monde) confirme la satisfaction des familles bénéficiant d'un habitat adapté à Herblay ou Montmagny. C'est bien ce produit qui est à privilégier.

**M. le préfet du Val-d'Oise** ajoute que la puissance publique a démontré sa capacité à apporter des réponses satisfaisantes et adaptées aux situations rencontrées. Il faut stopper les constructions illégales sur le territoire, notamment à Herblay et Pierrelaye. En ce qui concerne l'aire de grand passage, il propose aux présidents des EPCI du Vexin de prévoir un point d'étape à l'automne si un candidat se fait connaître après l'appel à candidature, et s'il n'y a pas de candidat, de trouver une solution afin de réaliser cette aire dans les meilleurs délais.

### III. Principes de mise en œuvre, délais et financements

**Mme Raffier** présente la deuxième partie du diaporama relative aux principes de mise en œuvre du schéma, aux délais et aux financements possibles.

**M. Allegre** demande si le financement de l'aire de grand passage est remis en cause.

**M. le préfet du Val-d'Oise** rappelle qu'il s'assurera d'un financement par la DSIL de l'aire de grand passage. Il précise qu'il s'agit d'une enveloppe régionale permettant plus de souplesse.

**Mme Borgne** (CC Haut Val d'Oise) sollicite des informations sur le financement de l'ingénierie sociale. Elle signale son besoin et précise qu'il pourrait s'agir d'une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale).

**Mme Raffier** répond qu'il s'agit d'un dispositif déjà utilisé pour les gens du voyage sur d'autres territoires du département (Argenteuil par exemple). Elle propose à Mme Borgne de la contacter si la MOUS présente un objectif de réalisation. Elle précise que l'État mobilise le Fonds national des aides à la pierre (FNAP) pour financer à hauteur de 50 %.

**M. le préfet du Val-d'Oise** demande s'il y a d'autres questions sur les dispositifs financiers et rappelle que la présentation sera communiquée. Il demande que le prochain point se focalise sur le projet de la Butte Pinson qui est un projet extrêmement qualitatif.

#### **IV. Le projet de la Butte Pinson**

**Mme Raffier** présente, à l'aide du diaporama, le projet de requalification de la Butte Pinson qui est un projet d'aménagement global sur 122 hectares sur les communes de Groslay et Montmagny dans le Val-d'Oise et Villetaneuse et Pierrefitte-sur-Seine en Seine-Saint-Denis. Il comprend la création par l'Agence des espaces verts d'un parc régional. Pour le relogement des familles de gens du voyage, 93 logements sociaux adaptés sont construits par l'OPAC de l'Oise en partenariat avec la Communauté d'agglomération Plaine Vallée sur les sites « Rouillons » et « Champ à Loup » à Groslay et « Pintar » à Montmagny.

**M. le préfet du Val-d'Oise** indique que les bâtiments visibles sur le diaporama sont les logements du site des Rouillons qui viennent d'être mis à la location par l'OPAC de l'Oise.

**M. Bachar (CD 95)** explique que l'OPAC de l'Oise a été le seul volontaire pour cette aventure. Les phases d'attribution des logements sont en cours. Le chantier a encore avancé depuis les photographies présentées. Les familles ont visité les sites. Elles sont ravies. Il indique qu'il y a eu plus de 5 millions d'euros de dépenses de dépollution mais que ce sera un lieu privilégié dont on ne peut pas imaginer, en le découvrant maintenant, le passé.

**M. le préfet du Val-d'Oise** ajoute que le projet a intégré, sur la partie dépollution du site, la participation d'une association d'insertion qui a également embauché des gens du voyage qui étaient sur le site.

**M. Bachar** rappelle que l'idée était d'associer les populations sédentaires et de permettre une inclusion économique. L'association permet la dépollution et le traitement des sites et de l'ensemble de la Butte Pinson. C'est un travail au long cours qui est mené. Il y a aussi un projet de création de guinguette. La question des gens du voyage se traite non seulement sur la question du logement mais également sur le volet social et encore plus sur le volet économique, qui est la condition *sine qua non* de l'adaptation et de la sédentarisation.

**M. le préfet du Val-d'Oise** demande si un membre de la commission souhaite parler d'un autre projet ou d'un autre thème. Il note l'importance de la temporalité mise en avant par la Communauté d'agglomération Plaine Vallée. Il ajoute être très sensible à ce qui a été dit lors de la commission. Il rappelle qu'il faut avoir un regard particulier sur Pierrelaye et Herblay, qui sont un sujet à part. Enfin, il précise que l'État est en dialogue avec les deux EPCI du Vexin pour l'aire de grand passage, qui est le projet le plus sensible politiquement mais sera utile à l'ensemble du département. L'État sera aux côtés des deux intercommunalités porteuses de ce projet et indique qu'étant un projet départemental, les autres acteurs publics du département sont invités à le soutenir également.

**M. Delacour** revient sur les évènements du 12 juillet 2021 suite à un braquage chez Louis Vuitton. Il explique que la plaine de Puiseux a été abîmée par l'utilisation dans les champs de quads. Il indique qu'aucun agriculteur n'a reçu les indemnités prévues par l'État suite à ces événements.

**M. Mourlon** résume la situation : suite une opération de police, un membre de la communauté des gens du voyage a été blessé et les autres membres de communauté ont essayé de le retrouver en quads et ce faisant ont saccagé des champs agricoles sur plusieurs exploitations. Il explique que cet évènement ne relève pas de dispositifs de calamités agricoles ou de dispositifs existants d'indemnisation des agriculteurs.

**M. Renard** rappelle que les gendarmes avaient demandé aux agriculteurs de ne pas bouger lors de cet événement survenu le 12 juillet, en disant que l'État ferait le nécessaire ensuite. Les assurances ne prennent pas en compte les demandes malgré les dépôts de plainte, ces dernières n'ayant pas abouti à des arrestations. Les dégâts sont estimés jusqu'à 14 000 € pour un requérant. Une aide de l'État est sollicitée.

**M. Petit** (groupement de gendarmerie départementale) insiste sur le caractère exceptionnel de cette situation pendant laquelle les gens du voyage cherchaient le corps de leur camarade.

**M. le préfet du Val-d'Oise** demande le nom de la compagnie d'assurance en question.

**M. Renard** indique qu'il s'agit de Groupama. Aucune solution pour aboutir à une indemnisation n'a été trouvée.

**M. le préfet du Val-d'Oise** indique que la situation, comme l'a indiqué M. Petit, était très tendue, et pour des raisons d'ordre public, soutient les décisions prises malgré les dégâts matériels en résultant.

**M. Scheitz** informe l'ensemble des membres de la commission de la création d'une nouvelle antenne associative dans le Val-d'Oise dont il sera le président et Mme Dubois la directrice. Elle aura pour objectif de faire le lien avec l'ensemble des familles du Val-d'Oise et les différents partenaires pour une meilleure collaboration.

**M. le préfet du Val-d'Oise** avise les participants que tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté sont les bienvenus sur ce dossier. Il indique être fermement déterminé à agir, en lien très étroit avec les maires, contre les constructions illicites. Il faut apprendre à vivre en bonne intelligence et en respectant les principes de vie en société. Il invite le vice-président du Conseil Départemental à conclure.

**M. Rouleau** confirme le constat de sédentarisation des gens du voyage et évoque la présence de nombreux enfants de la communauté des gens du voyage dans les écoles, notamment à Herblay. Il rappelle les efforts financiers consentis pour construire des équipements à destination des gens du voyage et améliorer leurs conditions de vie. En contre-partie, il est attendu que les gens du voyage respectent les lois, comme tout un chacun.

**M. Scheitz** précise qu'il s'agit bien d'une évolution du mode de vie des gens du voyage qui souhaitent la sédentarisation et scolarisent de plus en plus leurs enfants.

-----  
**La séance est clôturée à 16h.**



## Liste des participants à la commission consultative du 21 juin 2022

### Membres de la commission :

#### **Au titre des représentants de l'État, outre le préfet du Val-d'Oise, sont présents :**

- M. Mourlon, directeur départemental des territoires ;
- M. Clementi, représentant M. Alixant, directeur départemental de la sécurité publique ;
- M. Petit, commandant du groupement de gendarmerie départementale ;
- Mme Lambert-Motte, représentant Mme Mouquet-Burtin, directrice des services départementaux de l'Education nationale ;

#### **Au titre du représentant de la Caisse d'Allocations Familiales, est présente :**

- Mme Vallée-Lacouture ;

#### **Au titre du représentant de la Mutualité Sociale Agricole, est présent :**

- M. Delacour ;

#### **Au titre des représentants désignés par le Conseil départemental (CD 95), sont présents :**

- M. Rouleau, conseiller départemental, représentant la présidente ;
- M. Dubray, suppléant de M. Eon, conseiller départemental ;
- M. Bachard, conseiller départemental ;
- M. Vatel, suppléant de Mme Rusin, conseiller départemental ;
- M. Bougeard, conseiller départemental ;

#### **Au titre des représentants des EPCI désignés par l'Union des maires du Val-d'Oise, sont présents :**

- M. Lalloyer, conseiller communautaire CC Vexin Centre ;
- M. Vallade, vice-président de la CA Val Parisis ;
- Mme Borgne, présidente de la CC Haut Val-d'Oise ;
- M. Py, conseiller communautaire CA Roissy Pays de France ;

#### **Au titre de la Métropole du Grand Paris, est présente :**

- Mme Laugier, conseillère territoriale de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine ;

#### **Au titre des personnalités représentant les associations représentatives des gens du voyage et de la diversité de leurs modes d'habitat et de vie et associations intervenant auprès des gens du voyage, sont présents :**

- Mme Bechet, suppléante de M. Besse, ATD Quart-Monde – délégation du Val-d'Oise ;
- Mme Dutoya, association pour l'aide à la scolarisation des enfants tziganes et jeunes en difficulté (ASET) ;
- M. Scheitz, association familiale des gens du voyage d'Île-de-France (AFGVIF) ;

### Autres participants :

- M. Malizard, sous-préfet d'Argenteuil ;
- M. Lagasse, sous-préfecture d'Argenteuil ;
- Mme Roumi, cheffe de bureau cohésion sociale de la sous-préfecture de Sarcelles ;
- M. Bouhafs, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- M. Dudon, adjoint au directeur départemental des territoires ;
- Mme Raffier, responsable du pôle des politiques locales de l'habitat, direction départementale des territoires ;
- M. Nascioli, direction départementale de la sécurité publique ;
- M. Piton, groupement de gendarmerie départementale ;
- Mme Roussignol, conseil départemental du Val-d'Oise ;
- Mme Brion, directrice générale adjointe des services de la ville d'Herblay ;
- Mme Porchez, adjointe au maire de la ville d'Herblay ;
- M. Allegre, vice-président en charge des gens du voyage de la CC Vexin Centre ;
- M. Renard, président de la CC Vexin Val de Seine ;
- Mme Dubois, association familiale des gens du voyage d'Île-de-France (AFGVIF).